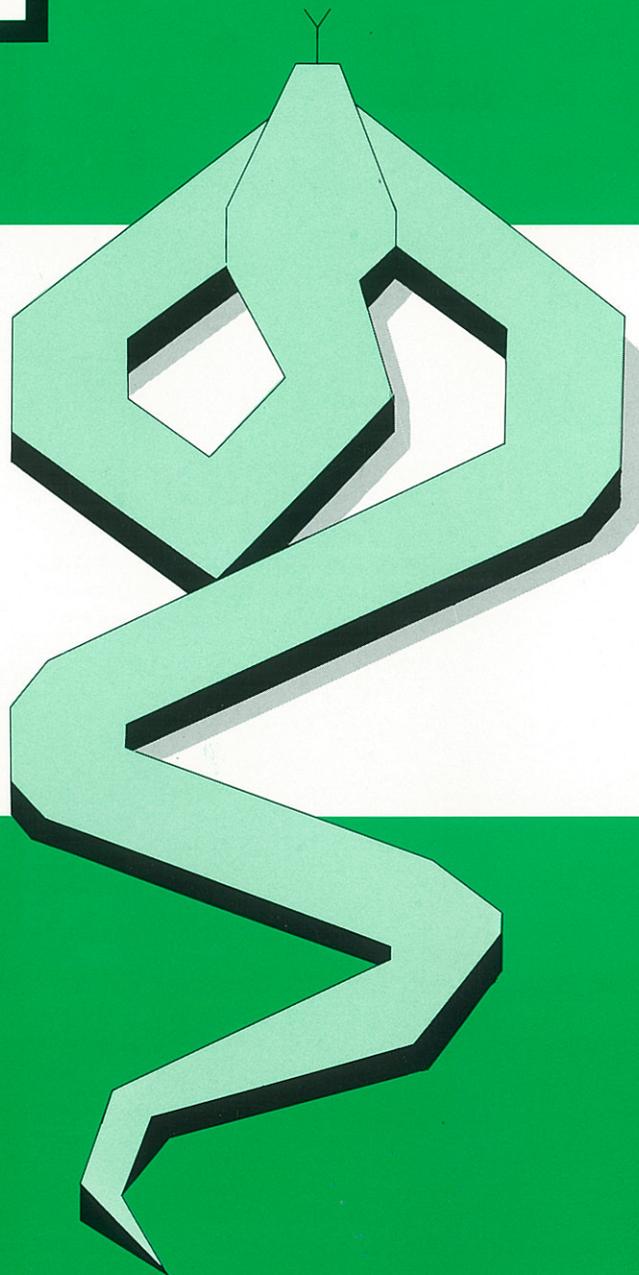


COURRIER
DU M **MEDECIN**
VAUDOIS

numéro 10

déc. - 94

ORGANE
DE LA SOCIÉTÉ
VAUDOISE
DE MÉDECINE



AG DU 24.11.1994

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE PERMANENTE

Le
concept rusé
qui s'impose:

la double élimination compensatoire.

La réduction de l'élimination rénale du principe actif, due à la régression de l'activité rénale est compensée par une augmentation du taux d'excrétion hépatobiliaire.¹⁾

bien toléré
double élimination compensatoire¹⁾

efficace
efficacité comparable entre les patients jeunes et âgés²⁾

1 x 1/die
posologie d'entretien usuelle: 1 x 20 mg par jour

admis aux caisses
économique

FOSITEN®

L'antihypertenseur

Fosinopril



1) Hui K.K. et al.:
Pharmacokinetics of fosinopril in patients with various degrees of renal function:
Clin Pharmacol Ther 1991;49:457-467

2) Levinson B. et al.:
Age is not a reason for dose adjustment of fosinopril in hypertension: Am J Hypertens,
Vol. 2, no 5, 1029; 1989

Pour des informations complémentaires concernant les indications et mesures de précaution,
veuillez vous référer au Compendium Suisse des Médicaments.

Présentations: FOSITEN® 20: Comprimés sécables à 20 mg; 20/100
FOSITEN® 10: Comprimés sécables à 10 mg; 20/100



Bristol-Myers

Division of Bristol-Myers Squibb AG, Neuhofstrasse 6, 6340 Baar

Joyeuses Fêtes

Exceptionnellement, en cette fin d'année tumultueuse, la rédaction du Courrier du Médecin vaudois ne présente pas de dossier spécifique à votre réflexion.

Elle souhaite avant tout vous adresser ses vœux les meilleurs pour une nouvelle année riche et dynamique.

Le comité de rédaction est convaincu que la SVM affrontera les nombreux défis qui ne manqueront pas de se poser au corps médical vaudois en 1995 avec lucidité et dynamisme!

Le Courrier du Médecin évolue lui aussi. Pour des raisons économiques, il ne paraîtra plus que huit fois au lieu de dix. Pour ces mêmes raisons, dès le premier numéro 1995, une nouvelle couverture (de crise...) présentera le «Courrier».

Enfin, il est apparu nécessaire au comité de rédaction de savoir comment le Courrier du Médecin vaudois était perçu par vous, lecteurs. Nous vous savons d'ores et déjà gré de bien vouloir accorder quelques minutes de votre temps à répondre aux questions qui nous permettront de mieux répondre à vos attentes. A cet égard, nous vous rappelons que le comité est composé de membres bénévoles qui acceptent de mettre leur imagination au service d'un organe professionnel de presse qui se veut de qualité. Rappelons que les bonnes volontés sont les bienvenues. Merci d'avance de vous faire connaître au secrétariat général de la SVM.

Bon vent pour l'année 1995!

Au nom du comité de rédaction

Le secrétaire général

Daniel Petitmermet



**COURRIER
DU MÉDECIN
VAUDOIS**

Prochaines parutions:

N° 1/95
15 février 1995
(délai rédactionnel:
23 janvier 1995)

N° 2/95
22 mars 1995
(délai rédactionnel:
27 février 1995)

Sommaire

1

Joyeuses Fêtes

3

Billet du président
La rivière sans retour

5

Assemblée générale
du 24 novembre 1994

7

Enquête permanente

11

Bloc-notes des Jeudis
de la Vaudoise

15

Opinions

19

Courrier
Communiqués

24

Calendrier médical
vaudois

Et si nous faisons votre check-up assurances?

Avouez-le: vous êtes réputé pour votre diagnostic médical, mais bien perplexe quant à vos assurances personnelles. C'est pourquoi nous avons créé, pour votre tranquillité d'esprit, le **PLAN DE SÉCURITÉ ÉVOLUTIF*** PROFESSIONS DE SANTÉ. Une méthode d'évaluation de vos assurances personnelles, de vos risques

et de votre prévoyance, adaptée à votre profession. Un véritable plan général de votre épargne et

de vos placements financiers. Votre vie professionnelle vous laisse peu de temps pour faire votre propre check-up. Prenez contact avec nous pour établir votre **PLAN DE SÉCURITÉ ÉVOLUTIF*** PROFESSIONS DE SANTÉ.



Direction générale - 16, av. Eugène-Pittard - 1211 Genève 25 - Tél. 022 / 704 24 24



Genevoise
ASSURANCES

Billet du président

La rivière sans retour

La barque de la SVM coulait des jours tranquilles, à descendre le fleuve qui l'emmenait doucement vers sa destinée. L'équipage pouvait vaquer à ses occupations et le gouvernail se tenir d'une main légère, presque distraite. C'est alors que l'année 1994 a fait entendre les premiers grondements de ses rapides.

Au détour d'un rocher, nous voilà engagés dans un courant violent, qui secoue notre esquif, arrache presque la barre des mains du capitaine et manque mille et une fois de nous faire chavirer. Les tourbillons bloquent notre avance, les rochers nous guettent traîtreusement à fleur de l'eau, les rapides nous emportent vers Dieu sait quel Niagara qu'on entend rugir tout proche.

C'est au plus fort de la tourmente que nous avons pu vivre le sentiment renouvelé de la solidarité. Chacun s'est en effet saisi, qui d'une perche, qui d'une pagaie, pour aider à la manœuvre. C'est grâce à l'effort de tous que notre bateau a pu se dégager et regagner enfin les eaux plus calmes.

Faisant taire les divergences d'idées, pourtant évidentes dans un vote très serré au sujet de la LAMal (244 non, 238 oui et 54 abstentions), le corps médical vaudois a montré son attachement à sa société professionnelle, en se mobilisant de manière exceptionnelle. La SVM n'est plus seulement l'affaire d'un comité, que beaucoup vivaient comme lointain et coupé de la base. Elle est un corps constitué vivant et agissant. A nous de lui donner les moyens de mieux communiquer à l'intérieur d'elle-même et avec le monde qui nous entoure. Ce n'est qu'à ce prix que les médecins pourront faire connaître, dans la société civile, les conditions éthiques et matérielles, dans le cadre desquelles ils pourront exercer leur art.

La rivière que nous descendons est sans retour. Il est inutile de rêver nostalgiquement à la navigation fluviale tranquille d'autrefois, où les moyens

mis à disposition de la médecine paraissaient illimités. Il n'est plus seulement question de faire reculer la maladie et la mort à coups d'avancées technologiques. Chacun doit aujourd'hui prendre conscience de sa responsabilité, qui en tant que patient, qui en tant que soignant, pour modifier peu à peu nos mentalités et nos habitudes dans le domaine de la santé. Quelle qu'ait été la décision du peuple suisse, le 4 décembre 1994, l'exercice farouchement individualiste de la médecine ne sera plus imaginable. Nous devons garder en tête, dans nos décisions diagnostiques et thérapeutiques, l'intérêt du patient d'abord, mais également la préoccupation de l'ensemble du système de santé.

Ce n'est qu'à ce prix que nous garderons notre indépendance!

*Votre président,
Pierre Vallon*

Le comité de la Société vaudoise de médecine remercie chaleureusement tous les membres qui ont pris la peine de s'exprimer à la suite de l'assemblée extraordinaire du 27 octobre 1994.

Vos nombreuses manifestations de sympathie, de soutien et d'encouragement, ainsi que vos critiques ont été extrêmement utiles à votre comité dans ces moments difficiles. Il vous en est très reconnaissant.

Le comité de la SVM profite de cette occasion pour vous adresser ses vœux cordiaux et sincères pour 1995.

*Comité de la Société vaudoise
de médecine*

Journée d'information sur les maladies neuromusculaires

patronnée par la Société vaudoise de médecine

le jeudi 2 mars 1995

à l'Hôtel Mövenpick-Radisson, Ouchy
organisée par l'ASRM en collaboration
avec le Service de neurologie du CHUV, à Lausanne.
et présidée par les professeurs Franco Regli et Thierry Deonna

Intervenants:

- Professeur Ch. Bader, Genève (recherche dans le domaine des maladies musculaires: perspectives pour la clinique).
- Dr Th. Küntzer, Lausanne (myopathie des ceintures).
- Professeur H. Moser, Berne (conseil génétique de la maladie de Duchenne et de Becker).
- Dr L. Hirt, Lausanne (les myopathies mitochondriales).
- Professeur P. Schorderet, Lausanne (conseil génétique dans la maladie de Steinert et les polyneuropathies héréditaires).
- Drs J. Nielsen et L. Junier, Lausanne (réhabilitation des patients avec maladies neuromusculaires: de l'enfant à l'adulte).

Les frais de restauration sont pris en charge par l'ASRM.

TELEPAGE swiss

Le TELEPAGE swiss est un système d'appel radio moderne et polyvalent de Télécom PTT. Il permet de recevoir en tout temps et dans toute la Suisse une information directe, sous forme de texte et de chiffres: «Veuillez passer d'urgence chez votre patiente, M^{me} Martin».

Exemple:

Le chirurgien F. assume un service très exigeant. Après les heures passées à l'hôpital ou en cabinet, et durant le service de piquet, il peut être régulièrement appelé. Pour profiter d'un peu de liberté de mouvement, il emmène toujours avec lui son récepteur TELEPAGE swiss. Cela lui permet de mieux aller au secours de son prochain.

Il existe différents modèles de récepteurs. Outre le récepteur d'appels radio de format classique, il en existe un qui se porte au poignet telle une montre. En effet, il existe la SWATCH pager numérique avec affichage digital. Cette dernière peut mémoriser jusqu'à 20 messages chiffrés de 20 signes chacun. Le récepteur dit classique quant à lui s'accroche à la ceinture. Il en existe trois catégories:

- pour l'appel radio à tonalité (signalisation optique et acoustique);
- numérique (réception de chiffres);
- alphanumérique (réception de lettres et de chiffres).

A noter aussi que les récepteurs d'appels radio servent également à la déviation des appels arrivant sur votre NATEL.

En utilisant TELEPAGE swiss, vous avez la possibilité de vous abonner aux services supplémentaires y afférents tels que: appel prioritaire, appel collectif et infobox. De plus amples renseignements vous seront donnés en appelant le numéro gratuit

155 64 64

NATEL C

Le NATEL C est un système de téléphone mobile conçu spécialement pour les conditions particulières de la Suisse. Il vous rend indépendant et vous donne plus de libertés de mouvement et de décision. Il vous permet de téléphoner et d'être appelé où que vous vous trouviez dans une zone desservie en Suisse.

Ceux qui vous appellent n'ont même pas besoin de savoir où vous vous trouvez: ils vous atteignent à coup sûr en sélectionnant votre numéro NATEL personnel. De votre côté, vous atteignez n'importe quel raccordement téléphonique ou poste NATEL. Le NATEL C, vous pouvez l'avoir sous la main, dans votre véhicule ou dans votre poche.

En cabinet ou lors d'une réunion, vous souhaitez peut-être ne pas être atteint. Vous déclenchez alors votre NATEL et vous vous fiez au précieux service de COMBOX, service supplémentaire mis en abonnement. Il vous servira de boîte à messages. D'autres services supplémentaires vous sont aussi proposés en abonnements tels que: déviation d'appels, extrait de taxes, etc.

Pour toutes informations sur le NATEL C et ses tarifs, appelez également le numéro gratuit ci-dessus.

Assemblée générale du 24 novembre 1994

A la différence de l'assemblée générale extraordinaire, les conditions qui avaient été réunies pour assurer une tenue digne des débats ont permis que cette réunion se déroule de manière sereine et raisonnable. Plus de 600 membres et futurs membres se sont déplacés dans la belle salle du Casino de Montreux. Le président élu de la FMH, le Dr Hans Heinrich Brunner, a fait l'honneur à la société d'assister à la séance, ainsi que le Dr Jean-Frédéric de Montmolin, président de la Société neuchâteloise de médecine.

Les personnes qui ont contribué à l'organisation de cette assemblée s'en trouvent ici chaleureusement remerciées. Il faut citer, en particulier, le personnel du secrétariat de la SVM, M^{mes} Laurence Gendret, Valérie Page, Simone Nydegger, Claudine Schneider et Paulette Bonnard, qui ont assumé la lourde et astreignante préparation logistique et pratique de la séance. Mais aussi, le personnel du Casino de Montreux et la direction, qui ont tout fait pour nous satisfaire ainsi que finalement, le service de sécurité CNC et la police de Montreux.

Les points principaux qui ont été abordés par l'assemblée sont les suivants:

Vote de confiance au comité

Après avoir rappelé la demande du Dr de Preux et de 79 membres de la SVM d'organiser des élections anticipées, le président a expliqué la position du comité en cas de désaveu.

Si le principe des élections était accepté, le comité s'engageait à démissionner *in corpore* et à organiser une assemblée générale extraordinaire pour procéder à de nouvelles élections.

M. de Preux a pris la parole et a rendu hommage au comité pour avoir organisé cette séance de façon remarquable. Il a souligné que la demande des élections était liée à la mise en place de la nouvelle politique préconisée dans le *Manifeste pour une Nouvelle SVM*. Il a exprimé le souhait de débattre d'idées et non de personnes et de faire fi des querelles. Il a également salué la victoire de ceux qui étaient partisans du dialogue dans le cadre de l'établissement des «réseaux de santé».

A la suite d'interventions du Dr Pavillon et du Dr Mayer, il a été procédé au vote. Le résultat a correspondu à un véritable plébiscite du comité, puisque 416 membres se sont prononcés contre le principe des élections anticipées et 75 pour, alors que 30 s'abstenaient.

Après avoir pris connaissance du résultat de ce vote, le Dr de Preux a manifesté le souhait que le point de l'ordre du jour consacré au *Manifeste pour une Nouvelle SVM* soit retiré. Cette même demande avait été également formulée par le groupe d'Yverdon. Dans ces conditions, le comité a accepté ce retrait.

En contrepartie, et pour tenir compte des demandes de nombreux membres pour que la SVM se dote de structures aussi efficaces et professionnelles que possible, le comité a proposé à l'assemblée la nomination d'une commission ad hoc chargée de se pencher sur les moyens de dynamiser la SVM. Le principe de cette commission a été largement approuvé.

La composition de cette commission est la suivante: quatre représentants des groupes locaux; quatre représentants des principales spécialités, trois représentants du comité et le secrétaire général. Ces membres ont été également désignés sur proposition du comité. Il s'agit des Drs W. Hinden, M. Marini, M. Krayen-

buhl, F.-M. Meyer pour les chefs de groupe; des Drs J.-P. Pavillon (généraliste), C. Bonnard (interniste), U. Graden (psychiatre), H. Diserens (chirurgien); des Drs D. Laufer (pédiatre et médecin hospitalier), professeur A. Pécoud (Faculté de médecine) et du Dr P. Vallon (président) pour le comité.

Votation sur la LAMal

Le président a proposé que deux partisans du pour et du contre s'expriment avant de passer à un vote indicatif indispensable pour que le public soit clairement informé de la position de la SVM à l'égard de cette loi. Les Drs Mayer et Guisan ont pu ainsi s'exprimer.

Un premier vote portant sur l'initiative de l'USS et du PSS a, à une très large majorité des voix, démontré le refus du corps médical de voir cette initiative être approuvée.

En ce qui concerne le vote sur la loi, les membres se sont prononcés à une courte tête en faveur du rejet. En effet, ce n'est que par six voix de différence que les opposants se sont imposés. Le décompte s'est établi comme suit: 244 contre, 238 pour, 54 abstentions.

Election au comité

Après que les budgets de la SVM et de la CAFMED eurent été approuvés à la quasi-unanimité, l'assemblée s'est prononcée sur l'élection d'un nouveau membre du comité à la suite du départ du Dr Benoît Leimgruber, démissionnaire. Ce dernier a chaleureusement été remercié par son travail accompli.

Les deux candidats à ce poste, le Dr Charles Racine, interniste à Lausanne, et le Dr Pierre-Yves Jaquet, généraliste à Bassins, ont été présentés aux membres par leur groupe et se sont présentés eux-mêmes.

La votation à bulletin secret a vu l'élection à la majorité absolue au premier tour du Dr Charles Racine.

Formation des assistantes médicales

Le Dr Mermoud a présenté le règlement pour la formation des assistantes médicales approuvé par l'OFIAMT. Compte tenu de l'inscription dans cette formation d'un «cours d'introduction» de 320 heures, la première année, le comité de la SVM, de même que plusieurs autres comités cantonaux, propose à la société de soutenir le principe d'un acte de solidarité envers les maîtres de stage qui assument l'ensemble des frais de formation.

Plusieurs intervenants ont estimé que les coûts de ces charges étaient par trop approximatifs et qu'il était difficile de s'engager sur cette base. Il a été souligné également que l'avenir de cette profession n'était pas garanti, compte tenu des inconnues qui pesaient sur le laboratoire du praticien.

Bien que devant une assemblée de plus en plus clairsemée, le vote a toutefois clairement démontré que le corps médical n'était pas opposé au principe d'une cotisation de solidarité de Fr. 50.- par année à dater de 1996. Le résultat est le suivant: 175 pour, 29 contre, 33 extensions.

Point de la situation sur la Fondation 144

A la demande du Dr Lambery et d'un vingtième des membres, le comité a tenu à préciser les relations qu'entretiennent la Fondation pour la garde médicale et la Fondation 144.

Le Dr Leimgruber a précisé que ces deux fondations étaient clairement distinctes sur le plan des buts et des missions, ainsi que sur le plan administratif. Pour des raisons d'économies d'échelles, elles se sont approchées et fonctionnent dans les mêmes locaux. Par ce biais, elles bénéficient d'une infrastructure de télécommunication moderne et performante, ainsi que d'un personnel de santé polyvalent pour les deux missions. Ces dernières sont: l'engagement des moyens sanitaires d'urgence pour le 144 et l'engagement du médecin de garde, ainsi que l'octroi de conseils de santé pour la FGM. Après une année de collaboration, les résultats s'avèrent particulièrement positifs dans le cadre de l'amélioration de la coordination entre les services d'urgence et de garde médicale.

Avec l'extension prévue au reste du canton pour le 144, il s'avérera nécessaire que les groupes de garde locaux examinent les possibilités d'assurer les meilleurs moyens de communication possibles avec le 144. Le comité de la SVM approchera les groupes au courant 1995.

En guise de conclusion, j'aimerais faire quelques remarques personnelles sur cette assemblée.

Le résultat du vote de confiance au comité de la SVM traduit bien plus que le soutien que vous avez manifesté à celui-ci. Il traduit la volonté de l'écrasante majorité des membres présents, quelles que soient leurs opinions par rapport aux personnalités qui composent le comité, de respecter et maintenir le processus démocratique qui fonde votre société. Il traduit votre volonté de débattre d'idées et de vous affronter sur ce terrain-là uniquement, dans le respect de la diversité des opinions.

Je souhaite vous transmettre mon sentiment de fierté devant le choix que vous avez si clairement fait. Par votre décision, vous avez redonné vie et confiance à la SVM. Je tiens à vous en remercier. Le personnel du secrétariat et moi-même vous assurons de notre plein appui devant les défis qui attendent le corps médical vaudois.

Avec mes meilleurs vœux pour 1995!

Daniel Petitmermet

Bienvenue aux nouveaux membres

Altenburger Gilda
 Alvero Heidi
 Beger Ute
 Bettens Christiane
 Beuret Philippe
 Borruat François-Xavier
 Burgener Eric
 Chardonnens Eric
 Chave Jean-Philippe
 Choquard Philippe
 Ciola Amilcar
 Coucke Philippe
 Crettol Daniel
 Crottaz Brigitte
 Cuttat Jean-François
 Dao Minh-Hiep
 Demierre Bertrand
 Dworak Nathalie
 Ferrara Jean-Marc
 Francillon Cyrille
 Gil Roy
 Gilliard Nicolas
 Herbert Carl P.
 Hodel Pierre-François
 Hungerbuehler Philippe
 Jacquat Philippe
 Kehrer Philippe
 Lang Florian J. W.
 Lejeune Ferdy
 Lysek René
 Martin Xavier
 Meier Eva
 Messikommer Andréas
 Michel Eva
 Monod Léonard
 Moreillon Philippe
 Mosimann Bernard
 Nigolian Sisvan
 Pasche-Koo Florence
 Prod'hom Caroline
 Racine-Parreaud Elisabeth
 Raimondi Pierre
 Richard Baur Nicole
 Rieckhoff-Cantoni Létizia
 Schaffner Christiane
 Schiau Rodica
 Schilter Béatrice
 Seydoux Charles
 So Alexander
 Spertini François
 Spuhler Steve
 Stadler Philippe
 Vaughan Genoud Catherine
 Vuadens Pilippe
 Vuille Jean-Claude
 Waeber-Fey Marie-Claude
 Willommet Laurent

Associé
 Nussbaum Walter

Enquête permanente

Qui a environ 47 ans, un revenu moyen de 157 000 francs par an et travaille douze heures par jour?

C'est le portrait-robot du médecin vaudois, tel qu'il apparaît à l'issue de l'enquête permanente 1992 sur les frais généraux des cabinets médicaux. Mais ne nous leurrions pas, ces chiffres cachent de fortes disparités. Souvenez-vous de la feuille rose vous demandant de participer à cette étude au mois de mai 1993! Après une longue attente, voici enfin les résultats des courses. A ce propos, nous vous rappelons que dix-neuf sociétés cantonales de médecine ont pris part à cette étude et qu'elles répondent déjà au questionnaire 1993.

Pour garantir la protection des données, la SVM n'a reçu aucun chiffre en retour de la Caisse des médecins si un groupe de médecins répondants, d'une même spécialité, n'était pas formé d'un minimum de trois personnes. De ce fait, elle a procédé au regroupement de certaines spécialités, de la façon suivante:

- médecine générale avec titre FMH;
- anesthésiologie;
- chirurgie: chirurgie générale, chirurgie de la main, neurochirurgie, chirurgie orthopédique, urologie, chirurgie infantile, chirurgie plastique, chirurgie maxillo-faciale;
- dermatologie;
- ophtalmologie;
- radiologie: médecine nucléaire, radiodiagnostic, radiologie médicale;
- gynécologie-obstétrique;
- médecine interne FMH y compris hématologie, allergologie et immunologie, neurologie;
- sous-spécialités FMH de médecine interne: endocrinologie, gastro-entérologie, cardiologie, pneumologie, rhumatologie, néphrologie, oncologie-hématologie;
- ORL;
- pédiatrie;
- psychiatre et pédopsychiatrie;
- médecins non FMH.

Le taux de réponse par spécialité figure dans le tableau suivant. Il faut malheureusement relever le faible taux de participation vaudois (22%) par rapport à l'ensemble de la Suisse qui est de 30%.

	<i>Expédiés 1992</i>	<i>Reçus 1992</i>	<i>Taux de réponse</i>
Médecine générale FMH	151	66	44%
Médecine interne, etc.	142	45	32%
Médecins sans spécialité FMH	245	41	17%
Psychiatrie + pédopsychiatrie	94	22	23%
Sous-spécialité FMH de médecine interne	86	17	20%
Pédiatrie	51	15	29%
Chirurgie (spécialisées y compris)	113	8	7%
ORL	28	8	29%
Ophtalmologie	41	6	15%
Gynécologie-obstétrique	56	5	9%
Dermatologie	21	3	14%
Radiologie	21	2	10%
Anesthésiologie	15	1	7%
	1064	239	22%

Age des participants

Le médecin vaudois est âgé de 28 à 34 ans lorsqu'il ouvre son cabinet. Ce chiffre correspond à l'âge moyen d'installation en Suisse et s'explique par la durée des études et de la formation postgraduée. L'âge moyen des médecins ayant répondu à cette enquête est de 46 ans.

Participation du conjoint

Pour faire tourner leur cabinet, un cinquième des médecins font appel à leur épouse, laquelle consacre en moyenne douze heures par semaine à ce travail. Ces chiffres sont inférieurs à la moyenne intercantonale pour laquelle 47% des épouses consacrent plus de treize heures à la bonne marche du cabinet.

Médecine alternative

7% des médecins vaudois ayant répondu à l'enquête permanente ont

recours à des médecines alternatives. Ce chiffre est beaucoup plus faible que celui du reste de la Suisse qui se situe à 17%.

Activité hospitalière

Plus de 27% des médecins vaudois exercent une activité dans un hôpital, une clinique privée ou un autre établissement, parallèlement à leur cabinet. La moyenne intercantonale est de 22%. Le temps que les médecins consacrent à cette activité représente 24% de leur activité totale (moyenne suisse: 19%). Cependant les chiffres révèlent de fortes différences selon les spécialités. En effet, si les chirurgiens consacrent 53% de leur temps à une activité hospitalière requise par leur fonction, elle ne représente que 8% pour les généralistes.

Le rendement financier de l'activité hospitalière est, en moyenne, nettement moins intéressant que celui du cabinet mais très différent selon la spécialité.

PRÉVOYANCE ET ÉCONOMIE FISCALE
«LA RENTE VIAGÈRE VAUDOISE»
UNE SOLUTION OPTIMALE
À TOUT ● DE VUE

Les contribuables domiciliés dans le canton de Vaud bénéficient d'un avantage considérable: les investissements consacrés à l'achat d'une rente viagère vaudoise sont, fiscalement, entièrement déductibles.

Avantage fiscal

Il est possible de déduire les montants investis dans une rente viagère vaudoise non seulement du revenu imposable ordinaire, mais également des bénéfices en capitaux ainsi que des gains immobiliers.

Pour être prise en compte dans le calcul des impôts dus en 1995 et en 1996 (déduction du revenu imposable ordinaire), la prime doit avoir été payée pour le 31 décembre 1994 au plus tard.

La rente viagère

Une rente viagère est un montant garanti versé périodiquement (chaque mois,

trimestre, semestre ou année) à une personne tant que celle-ci est en vie. La rente peut être servie immédiatement ou seulement dans quelques années (rente viagère différée).

Une rente viagère pour couple est également possible.

CS Life

CS Life est une compagnie d'assurance vie fondée par CS Holding en 1989. Elle offre, par l'entremise des conseillers à la clientèle des banques affiliées, des produits de placement ou d'épargne avec couverture du risque décès, ainsi que des assurances de rente viagère.

Si nous faisons connaissance...



Catherine HAYOZ
Crédit Suisse, Lausanne
Tél. 021/622 26 55

vos interlocuteurs



Stéphane TREIER
Banque Populaire Suisse, Lausanne
Tél. 021/618 24 08



CS Life.
une société de CS Holding



Temps de travail

La durée de travail hebdomadaire a été obtenue par extrapolation des temps de consultation journaliers saisis sur le carnet de rendez-vous, durant huit jours tirés au sort sur les journées 1992 du lundi au samedi et comprenant les périodes de vacances et de service militaire ou civil.

Cette méthode n'est pas satisfaisante et nous nous limitons au résultat brut de douze heures par jour sur cinq jours contre près de dix heures pour le reste de la Suisse.

Consultations, visites, interventions (ci-après consultation)

Le médecin vaudois fait en moyenne 21 consultations par jour. Ce chiffre est inférieur à la moyenne intercantonale qui se situe à 26 par jour. De plus, il existe de fortes disparités selon la spécialité.

Il est intéressant de constater que le chiffre maximal de consultations réalisées dans la journée s'élève à 60, ce qui reste heureusement loin du record suisse de 100 par jour.

La majeure partie des consultations (environ 89%) relève du tarif des caisses maladie et environ 5% relèvent du tarif privé.

Chiffre d'affaires, frais généraux et revenus

Le chiffre d'affaires 1992 du médecin vaudois est inférieur à la moyenne intercantonale.

Le revenu brut horaire moyen pour l'année 1992 dans le canton de Vaud s'élève à Fr. 162.-, toutes spécialités confondues. Il existe des différences selon le type de pratique, sachant que ces chiffres sont à prendre avec précaution.

occupent le bas du classement pour le chiffre d'affaires, on trouve en tête certaines spécialités telles que la gynécologie. Les médecins généralistes, quant à eux, se situent dans la partie inférieure de la zone médiane. Nous déplorons à cet égard l'absence de résultats de certains groupements qui pourraient infirmer ou confirmer les résultats suisses.

Tels sont les résultats condensés de la première année d'enquête statistique (1992), de l'étude permanente de la Caisse des médecins sur les frais d'ex-

Moyenne 1992		
1992	VD	Suisse
Chiffre d'affaires	340 332.-	469 189.-
Charges	182 946.-	301 542.-
Revenu	157 396.-	167 647.-

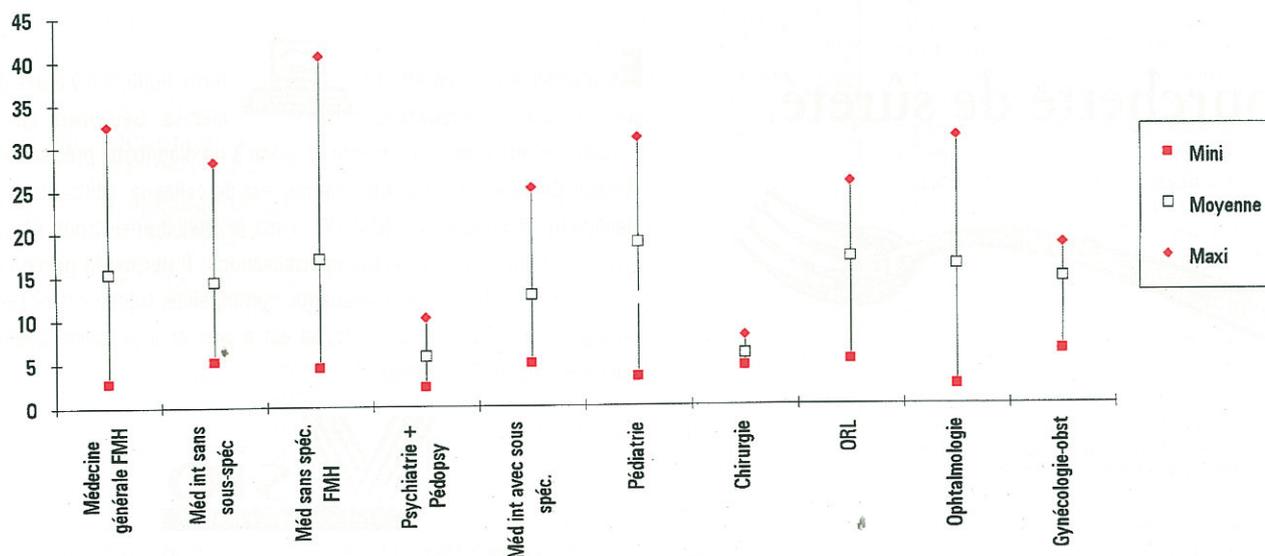
En effet, la difficulté de cette étude a été de pouvoir évaluer le temps de travail du médecin. Comme il l'a été dit plus haut, cette évaluation est faite sur une base aléatoire qui n'est pas forcément très fiable.

Les tableaux suivants reflètent le montant des charges par rapport au chiffre d'affaires des médecins du canton de Vaud, en 1992, selon leur spécialité et illustrent la part importante des charges du cabinet. Si les psychiatres

exploitent des cabinets médicaux en Suisse. Chaque participant à l'enquête a reçu personnellement les chiffres détaillés concernant sa pratique spécifique afin qu'il puisse les comparer à ceux qu'il avait fournis et en tirer profit pour l'exploitation de son entreprise.

C'est un début – un assez bon début – mais ce n'est qu'un début! Cette enquête doit continuer et s'élargir toujours plus, afin de prendre toute

Nombre de consultations en 1992 par spécialité

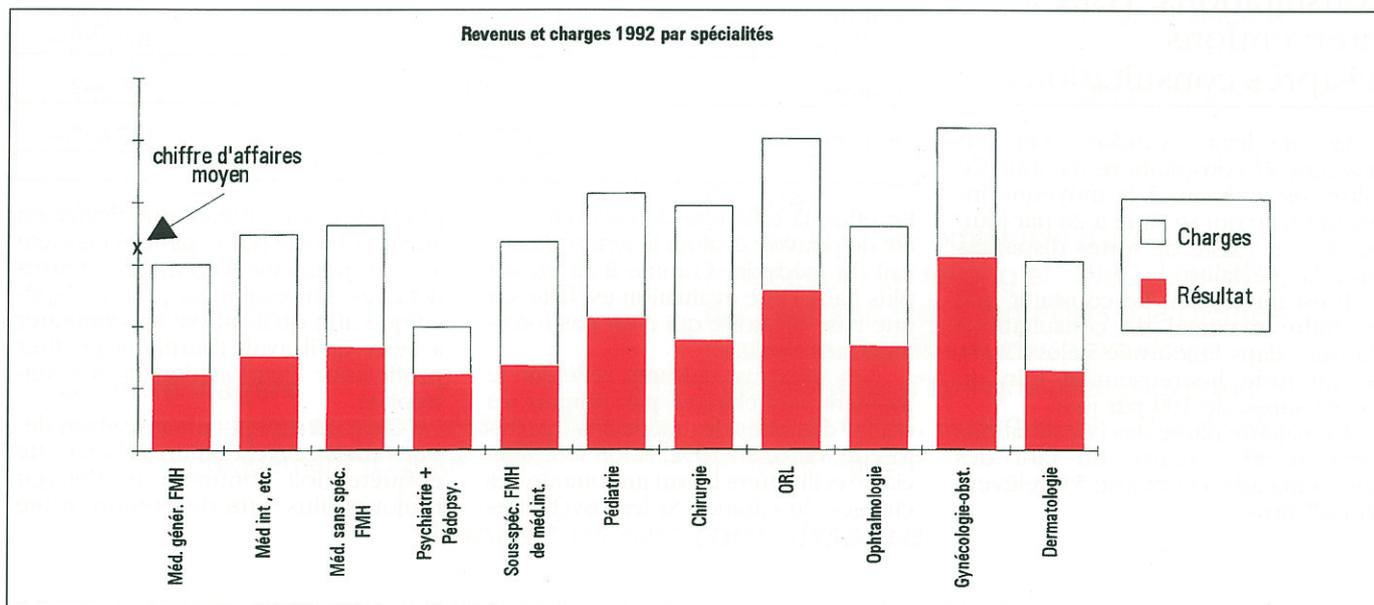


	N	Charges/CA (%)
Médecine générale FMH		59
Médecine interne, etc.		56
Médecins sans spécialité FMH		54
Psychiatrie + pédopsychiatrie		39
Sous-spéc. FMH de médecine interne		59
Pédiatrie		49
Chirurgie		55
ORL		49
Ophthalmologie		53
Gynécologie-obstétrique		40
Dermatologie		58
Moyenne	234	54

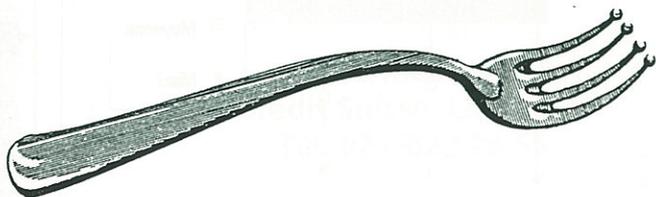
sa valeur. Elle donne une radiographie indispensable de l'activité économique des médecins. Une image sans réelle surprise, certes, mais qui se doit d'être agrandie et affinée (de la radiophotographie au cliché thoracique!).

Ne reculez donc pas devant l'effort réel, mais pas insurmontable, que représente la réponse au formulaire 1993 qui vient de vous parvenir. Répondez encore plus nombreux (au plus tard jusqu'au 20 décembre 1994) et cette fois, dans toutes les spécialités: c'est un acte de conscience professionnelle qui vous est demandé.

Pour la Commission permanente des Affaires professionnelles (CPAP)
Laurence Gendret



Fourchette de sûreté.



(Fig. 23) Fourchette de sûreté.
Par son absence de pointes, elle est particulièrement recommandée aux enfants.

En médecine comme en informatique, il n'y a pas de solutions miracles aux faux problèmes. Seulement une réponse optimale aux problèmes identifiés grâce à un diagnostic précis. Le logiciel Medical Concept de Visio Informatique est de celles-là. Utilisable sur Apple Macintosh™ comme sur IBM PC, il est le fruit d'une étroite coopération avec des médecins de diverses spécialisations. Il permet la gestion globale d'un cabinet médical (fichiers-patients, comptabilité, traitement de texte, statistiques, dossiers médicaux, etc) et est d'ores et déjà utilisé quotidiennement par plus de 70 cabinets.

Visio
INFORMATIQUE

6, Pass. de la Matze, 1950 Sion - Tél. 027/23 11 66, Fax 22 28 43

Bloc-notes des Jeudis de la Vaudoise

27 octobre 1994: «Les dédales de l'asséculoologie»

Le cours de perfectionnement du 27 octobre 1994, organisé par la D^{se} C. Galland et le professeur R. Darioli, avait choisi d'illustrer certains aspects de l'asséculoologie en suivant une pathologie fréquemment incriminée: la lombalgie. Le professeur Darioli a rappelé que neuf personnes sur dix souffrent une fois dans leur vie de mal au dos... La lombalgie représente la maladie la plus fréquente faisant l'effet d'une demande de rente auprès de l'assurance invalidité.

Le professeur Gerster (Service de rhumatologie du CHUV) a rappelé l'approche d'une lombalgie, en mentionnant le rendement faible de la radiographie lombaire et du CT-SCAN s'il n'y a pas de déficit neurologique ou de maladie associée. Il a rappelé

les signes qui devraient inquiéter le médecin en évoquant une éventuelle évolution envers la chronicité: lombalgie suite à un accident professionnel, antécédents d'absentéisme, insatisfaction au travail, conflit avec l'employeur, bas revenu et niveaux sociaux éducatifs en dessous de la moyenne.

Le D^r M. Vannotti, psychiatre (PMU), a relevé que le médecin est souvent frustré puisque 80% des cas de lombalgies ne donnent pas lieu à un diagnostic précis. Dans une grande partie des cas, la chronicité de la maladie n'est due ni à une affection psychiatrique, ni à une lésion somatique seule, mais bien à une combinaison des deux. C'est le fameux trouble somatoforme qui ne devrait pas, aux yeux du médecin, jeter des doutes sur la sincérité du patient: celui-ci

souffre même s'il y a discordance entre l'intensité des symptômes observés et les constatations objectives du médecin. Pour le D^r Vannotti, le vrai «simulateur» est rarement rencontré. L'approche médicale devrait consister à éviter la multiplication des démarches diagnostiques, soutenir le patient par des rendez-vous réguliers, donner beaucoup d'attention au corps, traiter efficacement la douleur et la dépression souvent associée.

Le D^r A. Vaucher, médecin-conseil, a rappelé au médecin la nécessité de déclarer rapidement les patients à l'assurance invalidité: après trois mois d'arrêt de travail, le risque de non-reprise du travail et d'invalidité augmente de façon très rapide. Il a rappelé la responsabilité des médecins dans le maintien des coûts de la santé: une lombalgie qui n'est pas post-traumatique, chez un patient jeune, n'exige pas forcément une radiographie. Dans ce sens, la capacité du médecin d'éviter une évolution chronique est extrêmement bénéfique aussi bien pour le bien-être du patient que pour les finances publiques...

Le D^r Degoumois, Lavey-les-Bains, a plaidé pour l'emploi précoce des mesures de réadaptation, toujours dans le but de stopper l'évolution vers la chronicité.

Finalement, le D^r Perneger (Institut de médecine sociale et préventive, Genève) a présenté une revue des différents modèles alternatifs d'assurance, en présentant quelques données de la littérature actuelle. Tous ces systèmes visent à diminuer les coûts au moyen d'un «contrôle» plus serré des assurances sur les actes médicaux. La littérature qui compare scientifiquement ces différents modèles est d'interprétation difficile et donne beaucoup de résultats contradictoires. Il existe des biais: par exemple les coûts inférieurs de certains systèmes alternatifs HMO et la diminution des hospitalisations dans ces systèmes pourraient simplement refléter le fait que les HMO sélectionnent des personnes relativement jeunes et en bonne santé. Certaines études montrent que la diminution des coûts est plus ou moins comparable aux systèmes classiques qui proposent une franchise élevée.

N. D./A. P.

Jeudi de la Vaudoise

du 26 janvier 1995

de 9 heures à 12 h. 30, au CHUV
Auditoire de l'Hôpital Nestlé, CHUV, Lausanne

Prévention au cabinet médical

Organisation:

Professeur Fred Paccaud,
Institut universitaire de médecine sociale et préventive.
Modérateur: D^r Gérard Waerber, privat-docent.

	Introduction	Professeur Fred Paccaud, IUMSP
9 h.	Anamnèse et conseils préventifs au cabinet médical	D ^r Bernard Burnand, privat-docent, IUMSP
9 h. 30	Dépistage de la consommation excessive d'alcool	D ^r Bertrand Yersin, privat-docent, CHUV
10 h.	Dépistage et prévention du suicide	Professeur François Ferrero, DUPA
10 h. 30	Pause	
11 h.	Diagnostic précoce des cancers	D ^r Fabio Levi, privat-docent, IUMSP
11 h. 30	Dépistage et correction des dyslipidémies	Professeur Roger Darioli, PMU
12 h.	Médecine prédictive au cabinet médical	Professeur Daniel Schorderet, CHUV
12 h. 30	Conclusions	Professeur Fred Paccaud, IUMSP

Nous remercions la Maison Glaxo qui sponsorise la pause-café.

AMREIN

ORTHOPEDIE



ATELIER SPÉCIALISÉ POUR LA FABRICATION DE PROTHÈSES, APPAREILS ET CORSETS ORTHOPÉDIQUES,
LOMBOSTATS EN TISSU, SUPPORTS PLANTAIRES, BANDAGES, BAS ET MANCHONS
DE COMPRESSION (VARICES ET DRAINAGES LYMPHATIQUES)

MAX AMREIN
OLIVIER AMREIN
techniciens orthopédistes-bandagistes
Maîtrise FA

rue de la Borde 14
1018 LAUSANNE
tél. 021/646 85 75
fax 021/646 20 02

FOSSFOR

MédiFor : Dossiers médicaux

Adresses / Protocoles opératoires / Rapports / Ordonnances
/ Médicaments / Littérature / Courrier personnalisé ...

*Nous mettons toutes vos données à portée de main en
réseau, partagé avec votre assistante médicale grâce à un
logiciel créé personnellement avec vos idées et notre aide...*

SwissMed5 : Gestion de cabinet médical

Factures et Rappels, édition en trois langues
Saisie des prestations avec code barre

Image Box - Image Base Pro

Solution pour l'acquisition, la gestion et l'archivage d'images
à partir de toute source vidéo



Fosfor sa 5, chemin de la Biolleyre 1066 Epalinges
Tél. 021/ 784 29 61 Fax 021/ 784 20 62
BUREAUTIQUE - LOGICIEL - FORMATION

NOUVEAU 3 ANS
GARANTIE
100'000 KM



L'agence  JAGUAR du client exigeant



GARAGE RACING ROMANEL s/Lsne
H. Buchmann 021/731 31 81

Hydroculture = Santé de vos plantes

*La meilleure formule pour maintenir
la qualité et l'hygiène de vos décorations.*



Gardencentre ASSENS Route cantonale Lausanne-Yverdon Tél 021/881 25 81

24 novembre 1994: «Gynécologie pour le praticien»

Ce cours de perfectionnement était organisé par le Dr R. Bourgeois et le Dr S. Meyer.

Le Dr S. Spühler, médecin associé au Département de gynécologie/obstétrique, a rappelé la nécessité de pratiquer régulièrement des frottis du col à la recherche des dysplasies, qui sont à l'origine du cancer du col. Ces dysplasies, d'origine virale (Papilloma virus), semblent en augmentation actuellement, spécialement chez les jeunes femmes. Le Dr Spühler a rappelé l'excellente performance du frottis qui, s'il est pathologique, permet de trouver dans plus de 90% des cas une lésion dysplasique qu'il faut enlever. A l'inverse, les frottis du col sont grevés d'environ 30% de faux négatifs. Un frottis positif doit donc être suivi d'un examen complet, avec colposcopie et mise en évidence par tests particuliers (acide acétique, iode), de lésions sur le col et le vagin. Il a rappelé que lorsque l'on trouve des condylomes, on trouve fréquemment une infection chez le partenaire masculin qui devrait également faire l'objet d'un diagnostic par biopsie, car les lésions sont souvent invisibles. Chez l'homme, un traitement par crème de 5-FU est utile.

Le Dr S. Meyer (Hôpital de Morges et Département de gynécologie/obstétrique du CHUV), a présenté une approche très complète de l'incontinence urinaire chez la femme. Il a rappelé à quel point ces symptômes étaient fréquents (près de 30 à 40% des femmes âgées, 25% des femmes très sportives) et très souvent «passés sous silence». Il en a rappelé les différentes causes en mentionnant qu'environ 10% sont dues à une lésion organique qu'il faut trouver: lésions neurologiques, pathologie tumorale de la vessie, etc. Les incontinenances continues doivent faire suspecter une cause malformative ou une fistule plutôt qu'un phénomène lié à la fonction mictionnelle. Le Dr S. Meyer a fait le tour des moyens actuels pour préciser le diagnostic: cystomanométrie, sphinctérométrie, mictiométrie, EMG, etc. Pour lui, un tel bilan est nécessaire avant de poser une indication à une correction chirurgicale. Les voies thérapeutiques non chirurgicales comprennent des systèmes de rééducation (biofeedback, entraînant au port d'un poids intravaginal, gymnastique, électrostimulation). Ne pas oublier le traitement par œstrogènes administrés localement, à essayer de toute façon pendant trois mois. Des anticholinergiques donnent des bons résultats.

Bronchites récidivantes

Pour une diminution des exacerbations
et de l'antibiothérapie

broncho-vaxom[®]

Immunobiothérapie orale
des infections respiratoires

Composition: lysat bactérien lyophilisé de: *Haemophilus influenzae*, *Diplococcus pneumoniae*, *Klebsiella pneumoniae* et *ozaenae*, *Staphylococcus aureus*, *Streptococcus pyogenes* et *viridans*, *Neisseria catarrhalis*.
(Adultes = 7 mg par caps. Enfants = 3,5 mg par caps.)
Pour de plus amples informations, consulter le Compendium des médicaments.



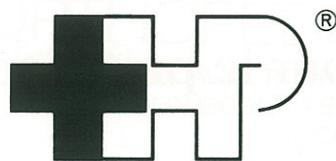
Capsules Adultes/Enfants
Boîtes de 10 et 30 capsules.

**OM Laboratoires OM
Meyrin / Genève**

Le professeur P. de Grandi (Département de gynécologie/obstétrique du CHUV) a présenté l'examen gynécologique à l'aide d'un film vidéo produit par son service en collaboration avec le CEMCAV. Ce film montre le déroulement de l'examen, illustré par des tables anatomiques (palpation abdominale, inspection des organes génitaux externes, examen au spéculum, palpation bimanuelle) en relevant les éventuels «pièges» de chaque étape. En fin de matinée, le Dr S. Meyer a traité

les troubles statiques du plancher pelvien (uréthro/cystocoele, rectocoele, prolapsus), dont l'étiologie est le plus fréquemment un traumatisme obstétrical, une déficience tissulaire, une obésité ou une constipation chronique. Le Dr Meyer a insisté sur la gymnastique postaccouchement comme traitement préventif du prolapsus et a présenté le pessaire (annulaire ou sous forme de cube) comme moyen thérapeutique simple et efficace.

H. D./A. P.



**HEVAC
PRODUCTS SA**

QUALITÉ / SERVICE / PRIX

Fourniture de produits radiographiques :

Konica = films et écrans

TETENAL = produits de développement

Ainsi que les marques suivantes :

AGFA 

3M



Nous fournissons également tout le matériel médical :

**LABORATOIRE
PANSEMENTS
MATÉRIEL DE CONSULTATION
ETC.**

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations !

Votre partenaire pour la Suisse :



HEVAC PRODUCTS SA

Route du Grammont Z.I. « C »
1844 VILLENEUVE

Tél. 021/960 41 21 / 22 / 23
Fax 021/960 30 15 Tlx : 453 248

Opinions

«Lettre ouverte aux médecins heureux et qui auraient tout intérêt à tenter de le rester»

J'ai toujours cru, un peu naïvement, que je faisais le plus beau métier du monde!

Dévoué à la bonne cause, je me suis parfois surpris à me coucher le soir avec un vague sentiment satisfait du travail achevé, ayant prodigué moult conseils et rendu quelque service à la population souffrante.

J'évitais soigneusement de me remémorer certains cas douteux: le fonctionnel du lundi matin, rembarqué un peu lestement, ou les patients-touristes en mal d'examens, quémandeurs de bons de physiothérapie...

Pour le reste (et sans Séresta), je trouvais le sommeil du juste!

Mes «partenaires de soins» ne manquaient aucune occasion de m'assurer que nous exerçons la meilleure médecine du monde... Alléluia!

Pour l'essentiel, j'avais surtout l'immense plaisir et le privilège d'assister béatement et cela depuis bientôt dix ans, au miracle éternellement renouvelé du patient qui se lève (tôt) le matin, pour moi, qui prend son automobile ou fait un kilomètre à pied, pour moi, et qui se rend dans mon échoppe pour le seul motif de me voir, moi, simplement, pour me soumettre son problème, sa souffrance ou sa crainte.

Voilà qui flattait mon orgueil et me confortait également dans l'idée que la confiance, la fidélité et la reconnaissance des gens en faisaient le plus beau métier du monde.

C'était probablement cela une profession libérale, laissant la liberté de se choisir, de s'apprécier ou de se quitter!

Mais mes partenaires m'ont expliqué récemment que cette «meilleure médecine du monde» avait assez duré et qu'ils allaient en changer!

On allait donc créer une saine concurrence entre les médecins, mais aussi permettre une surveillance réciproque entre eux et surtout entre ces chevaliers des temps modernes, les «médecins de premier recours» (c'est leur nom) et les nombreux spécialistes, ces galeux dispendieux.

Et pour s'assurer la collaboration de tous, on intéressera financièrement tout ce petit monde à la bonne marche du système et à son économicité.

Ainsi, tout ce qu'on m'avait toujours dit sur la marginalité des cas de malpractice et la cupidité de certains médecins, était donc faux. Nous étions tous coupables!

Tout ce qu'ingénument je croyais sur la proportion relativement faible de mes patients-touristes, instables et insatisfaits était également faux. Dorénavant, il fallait que les patients cessent de «consommer» et d'avoir recours à leurs assurances complémentaires, dont pourtant les concepteurs leur avaient vanté les mérites.

Les caisses viennent donc d'imaginer un système infaillible: elles proposent à tous les médecins de devenir médecins-conseils des caisses maladie exerçant par là une police efficace auprès de nos patients et de nos collègues médecins.

Chaque ambiance en perspective!

Bien sûr, tout cela commence à une échelle modeste et les patients qui en acceptent le système et qui paieront des cotisations moindres ne seront pas légion, au début.

Je suis pourtant convaincu que le système est promis à un bel avenir, soit sous la forme d'une HMO, soit sous celle du réseau de santé romand, étant attendu que l'on ne voit pas comment les médecins de premiers recours pourraient ne pas adhérer à un système auquel une proportion toujours plus grande de leurs patients appartiendrait.

Contrôle d'activité, visualisation de la facture (et peut-être de la déclaration d'impôts!) des spécialistes, évaluation des performances, formation continue obligatoire, contrôle annuel de l'économicité de notre médecine.

Pour une économie de cotisation de 15% environ, les patients adhéreront à un système extrêmement restrictif où, dans la pratique, la liberté de choix du médecin sera parfaitement illusoire.

Pour n'avoir pas su rester les maîtres du jeu, les patients qui ont abandonné aux caisses maladie leur pouvoir et la défense de leurs intérêts, vont certainement au-devant de lendemains qui désenchantent.

Je n'aime pas ce qui se prépare et «mon plus beau métier du monde» en prend un sacré coup!

En raison des difficultés économiques du moment, la pratique médicale dans notre pays est à un tournant crucial. Eh bien, que chaque médecin heureux se plonge aujourd'hui même dans une intense réflexion afin de conseiller au mieux nos patients sur les choix du système de santé de demain.

Ph. Juillard

Gymnasienne, 18 ans
cherche place d'apprentissage

ASSISTANTE MÉDICALE

dès août 1995

Tél. 021/634 62 55

Jeune SECRÉTAIRE MÉDICALE avec CFC d'employée de commerce,

pleine de dynamisme, de motivation et de volonté **souhaiterait travailler dans votre cabinet le plus rapidement possible.**

Contactez-moi au 022/361 52 49 pour que l'on puisse en discuter au plus vite.

À LOUER

CABINET MÉDICAL

à Lausanne-Montchoisi

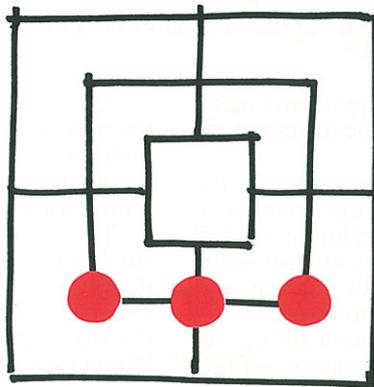
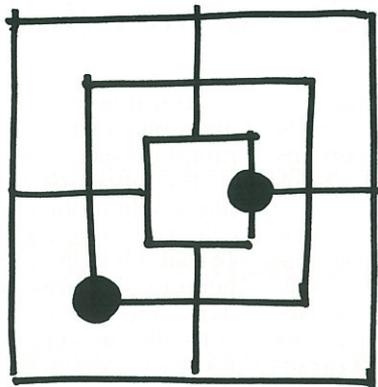
de 7 pièces, 133 m², partiellement agencé et aménagé, pas de reprise, pour date à convenir, avec caves.

Places de parc et chambres indépendantes sur demande.

Loyer Fr. 2350.- + charges.

Gérance Jean BUCHER, Lausanne.
Tél. 021/312 33 62.

Question rente, chaque point mérite réflexion.



**PRÉVOYANCE ET ÉCONOMIE FISCALE
" LA RENTE VIAGÈRE VAUDOISE "
UNE SOLUTION OPTIMALE**

Lifepension,

c'est une ressource garantie à vie.

Financièrement, la règle du jeu pour couler une retraite paisible est simple: parer aux éventuelles pertes de revenus et aux conséquences du renchérissement. Nous vous offrons un revenu garanti à vie, ainsi qu'une très grande flexibilité.

Appelez-nous donc sans hésiter. Nos spécialistes vous présenteront volontiers les avantages de Lifepension:

Catherine Hayoz,
Crédit Suisse Lausanne

021 622 26 55

Stéphane Treier, Banque
Populaire Suisse Lausanne

021 618 24 08

Notre étroite collaboration avec les banques de CS Holding vous permet de bénéficier d'un conseil financier global, qui intègre tant les questions de placement que celles d'assurance.

LIFEPENSION - LE CHOIX INTELLIGENT.

CS Life.

UNE SOCIÉTÉ DE CS HOLDING

Pour mieux
vous servir

Merci de nous consacrer cinq minutes de votre temps

Que pensez-vous de votre COURRIER DU MÉDECIN VAUDOIS?



Nous vous serions extrêmement reconnaissants de bien vouloir détacher cette page et retourner le questionnaire dûment complété à l'intention du

Comité de rédaction du *CMV*, Société vaudoise de médecine,
route d'Oron 1, 1010 Lausanne.

1. Lisez-vous le *CMV*...

- régulièrement à l'occasion rarement

2. Comment lisez-vous les numéros?

- de A à Z en diagonale de temps en temps quelques articles

3. Combien de temps consacrez-vous, en règle générale, pour lire un numéro?

- moins d'une demi-heure une demi à une heure plus d'une heure

4. Conservez-vous les numéros?

- oui certains articles non

5. Par quelles rubriques êtes-vous spécialement intéressé?

- le dossier le courrier du lecteur les communiqués
 la rubrique Opinions le calendrier médical le «bloc-notes» des Jeudis de la Vaudoise

Quel type de rubrique souhaiteriez-vous voir apparaître? _____

6. Que pensez-vous des thèmes qui sont abordés dans les dossiers?

- Ils correspondent à mes attentes oui non
Ils correspondent à mes préoccupations en tant que praticien oui non
Ils donnent un aperçu suffisant de la politique professionnelle oui non

Quel type de thèmes souhaiteriez-vous voir abordés? _____

7. Evaluation générale

	très bon	bon	moyen	mauvais
Rédaction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Qualité de l'information	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valeur pratique de l'information	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Importance, longueur des articles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présentation et lisibilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres remarques _____

Quelle note générale accorderiez-vous au *CMV*? (6 = meilleure note/1 = plus mauvaise note)

Qu'appréciez-vous particulièrement dans le *CMV*? _____

Qu'est-ce qui vous déplaît le plus dans cette revue? _____

8. Questions personnelles

- femme homme en activité à la retraite
 30-50 ans 50-70 ans plus de 70 ans

TROUBLES DU LANGAGE ORAL OU ECRIT

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?



NOUS, SPÉCIALISTES DE LA
COMMUNICATION ET DU LANGAGE

**LOGOPÉDISTES
ORL
PÉDOPSYCHIATRES**

MEMBRES DU CVPPTL, SOMMES À MÊME
DE VOUS RÉPONDRE DANS LES DOMAINES
DE LA PRÉVENTION, DU DIAGNOSTIC ET
DU TRAITEMENT POUR ENFANTS,
ADOLESCENTS ET ADULTES

CVPPTL CENTRE VAUDOIS DES PRATICIENS PRIVÉS
POUR LES TROUBLES DU LANGAGE
RECONNU PAR L'AI

LISTE DES MEMBRES DE VOTRE RÉGION AUPRÈS DE M^{me} DELAPIERRE
JOLIMONT 12 1008 PRILLY
TÉLÉPHONE 635 49 65

@gS

Un secrétariat médical à la carte... ...de la facture au bilan

en passant par
les rapports médicaux et le contentieux
partiel ou total,
occasionnel ou permanent,
entièrement modulable,
toujours personnalisé!

Administration

facturation,
contrôle débiteurs,
créanciers,
paiements,
gestion
du personnel,
salaires, etc.

Gestion

Contact avec
les assurances,
les banques,
bilan,
impôt,
etc.

Secrétariat

Correspondance,
rapports
médicaux,
articles,
expertises,
fichiers d'adresses,
etc.

Denise Rösti

Ch. de Chauderon 37 - 1603 Grandvaux
Tél. 021/799 14 48 - Fax 021/799 36 70

Suzuki

LE TEMPS D'UN ESSAI



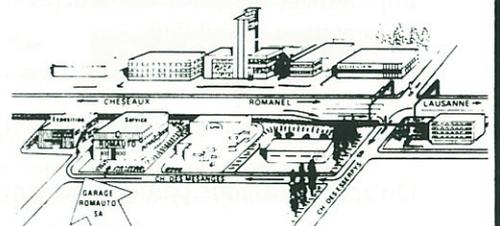
Prix net Romauto

Fr. 27'390.-

Suzuki VITARA Cabriolet JLX+PP BV
3 portes, 1590 cm³, 80 ch (DIN), 140 km/h.
5+5 vitesses (avec boîte de démultiplication).
Consommation: 7,7 l route, 9,6 l ville, 8,7 l mixte.

Fr. 23 900.-

Superconditions
ROMAUTO
Filiale de
l'importateur



ROMAUTO

SERVICE CLÉ EN MAIN

VENTE
GARAGE
CARROSSERIE

1032 ROMANEL-sur-LAUSANNE Tél. 021/647 10 74

Courrier

A propos d'assurances

Dans un marché en pleine déréglementation, où l'assuré ne peut établir objectivement une analyse comparative des produits, services et coûts qui lui sont proposés par un nombre croissant de courtiers et agents d'assurances, il se pose la question de savoir où se trouve la vérité?

Il existe cependant des règles élémentaires d'analyse dont on peut rappeler brièvement les principes:

Le «produit», si l'on peut l'appeler ainsi, de l'assurance ne répond pas aux mêmes règles économiques, notamment de prix de revient, que les autres produits de consommation. Certes, si le coût d'une assurance se calcule par rapport à des règles actuarielles basées sur la probabilité des risques de même nature et à l'intérieur d'une même communauté économique, son prix de revient effectif ne sera connu qu'au terme de la période d'assurance.

Malgré des réserves de sécurité propres à une prudence coutumière de notre mentalité, un assureur peut se trouver en fâcheuse position dans l'un

ou l'autre de ses portefeuilles alors même qu'il s'était entouré des meilleurs actuaires pour la calculation de ses tarifs.

Dès lors, les paramètres d'analyse devraient porter non seulement sur le produit, le coût et le service, mais également sur la pérennité du partenaire. Le principe de ce genre de transaction veut que l'assureur vend un produit qu'il espère ne jamais livrer et l'assuré achète un produit qu'il espère ne jamais recevoir (à l'exception des assurances vie avec épargne). Il est donc important qu'au moment où survient le sinistre, l'assureur soit toujours présent sur le marché ou gère encore la branche concernée. Des exemples récents d'abandon de portefeuille nous font prendre conscience de cette possibilité jusqu'alors ignorée.

Le «dumping» est un exercice à haut risque aussi bien pour l'assureur que pour l'assuré.

Pour atteindre le prix le plus juste, il faudrait que la communauté des risques, «les assurés», se répartisse en fin d'exercice le coût global des sinistres; exercice difficilement réalisable dans un contexte de couverture sur mesure par assuré sans parler des éventuelles

difficultés d'encaissement de la cotisation alors même qu'une tranche de cette communauté de risque n'aurait subi aucun dommage.

Ce sont ces bases de réflexion qui ont animé et continuent d'animer les relations entre votre comité, votre secrétaire et notre compagnie. Nous examinons régulièrement les évolutions de nos portefeuilles collectifs membres de la SVM, soit les assurances maladie, compléments privés, pertes de gains et RC professionnelle, afin de vous offrir non seulement des produits adaptés, des services de qualité, un juste prix, mais également la continuité de nos relations.

Je salue la rigueur et le sérieux avec lesquels votre société aborde et examine les diverses performances de nos produits, services et prix. Je peux vous assurer que son objectif, présent en toutes circonstances, est la défense des intérêts économiques de ses membres.

Un grand merci à votre comité, votre secrétaire général et ses collaboratrices pour les relations harmonieuses que nous entretenons.

Genevoise Assurances
André Grandchamp, agent général

Communiqués

Prévention SIDA 1994-1995 dans les écoles

La campagne de prévention du sida 1994-1995 dans les écoles vaudoises sera lancée aux alentours du 1^{er} décembre 1994, à l'occasion de la Journée mondiale du sida.

Outre les diverses actions mises en place par chaque établissement (projection de films et de documents vidéo, présentation de spectacles, interventions de ProFa, rencontres avec des P.W.A., personnes porteuses du virus, etc.), le document sera remis à tous les élèves des degrés 8 et 9 de la scolarité obligatoire, ainsi qu'à tous les élèves fréquentant les écoles professionnelles et les établissements secondaires supérieurs.

Ce document, élaboré sous l'égide de la Commission cantonale de prévention du sida dans les écoles, est le résultat d'un travail intense de collaboration entre des spécialistes de la prévention (ProFa et OMSV), des res-

ponsables des départements cantonaux et une équipe de graphistes (la Maison Création KA, au Mont-sur-Lausanne).

Il convient de relever que toute la conception graphique du document a été offerte gratuitement par Création KA, au titre de sa contribution à la lutte contre le sida.

Le document remis aux élèves s'appuie sur le thème

Vivre en vie / Envie de vivre.

Après quelques brefs rappels sur la séropositivité, la maladie, ses moyens de transmission et les façons de s'en protéger, des réflexions sont proposées, notamment autour des thèmes suivants:

- non au virus,
- vivre heureux,
- vis ta vie,
- vivre avec...

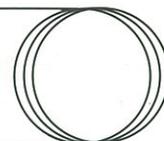
Ce document prend donc en compte à la fois les aspects de prévention et la solidarité avec les personnes concernées par le virus.

Avec ce document, la Commission cantonale de prévention du sida dans les écoles répond à l'une des recommandations essentielles des récentes enquêtes conduites sur le plan national, à savoir l'importance d'une information régulière et soutenue auprès des jeunes.

Enfin, la tonalité adoptée dans l'ensemble des pages vise à responsabiliser chaque adolescente, chaque adolescent, chaque jeune fille, chaque jeune homme face à un défi toujours présent, mais aussi face à une légitime et irrépressible envie de vivre.

Le dépliant *Vivre en vie / Envie de vivre* peut être obtenu sur demande au numéro de téléphone 316 30 29.

Degonda Orthopédie SA



Technicien orthopédiste - bandagiste, maîtrise

- Orthèses en carbone
- Orthèses conventionnelles
- Chaussures fonctionnelles
- Chaussures pour supports
- Prothèses
- Corsets orthopédiques
- Supports plantaires
- Coques sur mesure pour fauteuils roulants
- Bandages pour sportifs
- Bas médicaux
- Lombostats

8, avenue du Rond-Point – 1006 Lausanne (sous gare) – Tél. 021/617 83 56 – Fax 021/617 88 15

A tous
les membres
de la SVM

Des assurances sur mesure

Profitez de nos offres exclusives d'assurances et choisissez la meilleure solution.

RC professionnelle:

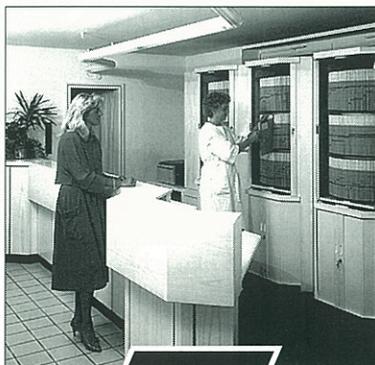
- prestations complémentaires (faute grave)
- couverture d'objets en leasing
- dommages aux locaux loués
- défense juridique
- participation aux excédents

Assurance maladie et accident:

Couverture illimitée des frais médicaux en cas de maladie ou d'accident dans le monde entier (privé) pour les médecins, les membres de la famille (enfants majeurs compris) et le personnel.

Contactez-nous:

Lausanne	021 / 342 09 09
Morges	021 / 803 06 81
Montreux	021 / 961 18 18
Nyon	022 / 361 08 08
Yverdon	024 / 21 79 06



vo**tre** solution

le classement **WÄLLER**
pour vos dossiers patients et RX

- 60 % d'économie de place**
3'000 dossiers de 3mm sur 0,71 m²
- 70 % d'économie de temps**
- 100 % de sécurité**
grâce au système d'indexation Wäller
dossiers sur mesure



OC Organisation & Classements sa



Case Postale 60 CH-1820 MONTREUX 2
Tél. 021 - 964 21 24 Fax 021 - 964 46 68

Communiqué

Association romande des assistantes médicales

Bureau de placement

Responsable: Erika Rotzetter

Tél. 021/653 08 77

(horaire selon répondeur
automatique)

Nous vous informons de l'existence au sein de notre association,

d'un Bureau de placement, qui vous offre les avantages suivants:

- notre bureau a régulièrement une liste d'AM en quête d'emploi, soit pour un poste fixe, temporaire ou à l'heure. Quelques AM sont aussi disponibles pour un dépannage «au pied levé»;
- le médecin s'adressant à notre bureau de placement devra payer la somme de Fr. 120.- pour l'établissement du dossier et pour les frais. Ce montant est demandé pour un laps de temps de douze mois à partir de sa demande. Il pourra ainsi s'adresser à l'ARAM sans nouveaux frais pendant une année;

- contre cette somme, l'ARAM lui recherchera une assistante médicale diplômée, selon ses exigences et lui enverra, selon possibilité, une ou plusieurs candidates;

- Nous vous rendons attentifs au fait que le prix d'une annonce dans un quotidien avoisine le nôtre: cela pour une seule annonce. Certes des assistantes médicales y répondront, mais toutes sortes d'autres corporations aussi, auxquelles il faudra bien entendu répondre!

En cas d'intérêt de votre part ou de questions, nous vous prions de bien vouloir nous appeler au numéro de téléphone 021/653 08 77.

Médicaments de référence

La Fondation Pharma Flash, les Editions Médecine et Hygiène ainsi que le Département de l'intérieur et de la santé publique ont le plaisir de vous informer de la publication d'un opuscule intitulé: «Médicaments de Référence.»

Aujourd'hui, le médecin suisse se voit offrir plus de 400 nouvelles spécialités chaque année, dont une vingtaine de nouvelles entités chimiques.

Comment trier parmi ces nouveautés celles qui représentent de réelles avancées en tenant compte des indispensables critères d'efficacité, de sécurité et de coût?

Le manuel des «Médicaments de Référence» a été conçu à cette fin,

comme une liste positive visant à faciliter la prescription de médicaments de choix. Etabli par des spécialistes du médicament et destiné à la médecine ambulatoire, ce répertoire est inspiré des listes de produits en usage dans les deux centres hospitaliers universitaires romands.

Ce manuel peut être commandé gratuitement auprès du Service de la santé publique, tél. 316 42 00.

Problème d'application de la nomenclature médicale tarifée

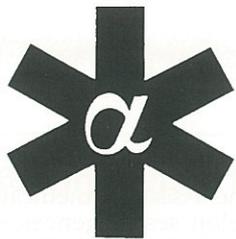
1. **Facturation des consultations manquées:** la facturation d'une consultation manquée fait fréquemment l'objet de litiges, qui aboutissent chez le médiateur. Le Comité considère que si aucune excuse circonstanciée n'est présentée par le patient, l'usage de la position 0001 est admissible. Il doit être spécifié que cette position est à la charge du patient et non de la caisse maladie. Ce type de facturation ne peut cependant être approuvé de manière systématique.
2. **Libellé des notes d'honoraires:** la commission de modération des honoraires doit fréquemment traiter de plaintes de patients au sujet de notes d'honoraires manquant de clarté, ou d'explications insuffisantes de la part du médecin à leur sujet. La commission de modération des honoraires vous rappelle les articles 38 et 40 du code de déontologie:

Article 38. *Le médecin est rémunéré à l'acte ou salarié. La note d'honoraires doit comporter la liste des prestations fournies, avec un libellé explicite et le calendrier des prestations.*

Article 40. *En aucun cas, il ne refuse à son malade des explications sur sa note d'honoraires.*

Pour mémoire, nous vous rappelons que la SVM édite des formulaires pour note d'honoraire. A leur verso, elles contiennent les explications nécessaires sur les prestations les plus courantes. Ces formulaires peuvent être commandés auprès de l'Imprimerie des Arts et Métiers à Renens (tél. 635 14 82).

La Commission de modération des honoraires
Dr P.-O. Rosselet



AMBULANCES ALPHA SA

Lausanne

021/646 71 71

24 heures sur 24

URGENCES TRANSFERTS

Rapatriements Suisse et étranger

Ambulances équipées
et confortables et Mercedes
climatisée avec personnels
qualifiés (infirmiers)

Devis gratuit

Location d'oxygène

LE CENTRE AUTOMOBILISTE JAN

À LAUSANNE - ROMANEL - EPALINGES - VEVEY
UNE ENTREPRISE FAMILIALE 100% VAUDOISE



AGENCES PRINCIPALES

JAN S.A. TOYOTA - LEXUS
Rue du Maupas 18, 1004 LAUSANNE

Tél. 021 / 646.19.21

JAN S.A. TOYOTA NORD
Rte Croix-Blanche 18, 1066 EPALINGES

Tél. 021 / 784.36.46/47

CENTRE DE DISTRIBUTION TOYOTA
Ch. des Mésanges 2, 1032 ROMANEL s/LAUSANNE

Tél. 021 / 648.11.31

JAN S.A. VEVEY TOYOTA
Rte de Châtel 16, 1802 CORSEAUX s/VEVEY

Tél. 021 / 921.02.31

JAN-AUTOS S.A. BMW
Petit Rocher 6, 1004 LAUSANNE

Tél. 021 / 626.00.28/29

CILO S.A. CENTRE DE DISTRIBUTION
CHRYSLER-JEEP, SUBARU 4WD,
Ch. de l'Orio 27, 1032 ROMANEL s/LAUSANNE

Tél. 021 / 648.38.83

CILO 2 S.A. CHRYSLER-JEEP
Pré-du-Marché 40, 1004 LAUSANNE

Tél. 021 / 647.50.55

CILO S.A. VEVEY CHRYSLER-JEEP
Rte de Châtel 16, 1802 CORSEAUX s/VEVEY

Tél. 021 / 921.02.31

GRAND MARCHÉ DES OCCASIONS
GARAGE DE MONTÉTAN S.A.
Ch des Avelines 6, 1004 LAUSANNE

Tél. 021 / 625.07.07

CARROSSERIE DE ROMANEL
Ch. de l'Orio 27, 1032 ROMANEL s/LAUSANNE

Tél. 021 / 647.11.62/63



RUDOSA S.A.R.L.

COLLECTE DE DÉCHETS SPÉCIAUX SANITAIRES

Nouvelle directive mars 1994

Vous devez évacuer vos déchets spéciaux sanitaires (ODS)

Nous nous en chargeons

Collectes régulières à domicile

Containers spéciaux - Transport - Elimination

Démarches pour l'obtention du numéro d'identification du remettant

Demandez-nous sans tarder une offre adaptée à vos besoins

Entreprise autorisée par le Service des eaux et de la protection de l'environnement

1023 CRISSIER, chemin de la Vernie 13

Tél. 021/636 05 25

Fax 021/636 02 74

IDÉAL POUR UN CABINET MÉDICAL

Rue J.-J. Cart 8 - Lausanne

Dans un bel immeuble restauré récemment, très représentatif, au 1^{er} étage: 8 pièces dont une avec cheminée, hall, cuisine, 2 WC, 245 m², câblage informatique déjà installé. Loyer à discuter.

Rue du Simplon 11 - Lausanne

133 m² de locaux très fonctionnels, près de la gare: 4 pièces, hall, 2 WC.
Câblage informatique installé. Loyer à discuter.

Pour tous renseignements ou visite, veuillez vous adresser à MM. D. Dutoit ou H. Birsell, pendant les heures de bureaux, au numéro de téléphone 021/613 21 11.

Assurés dans une situation très aisée (art. 22, al. 2, LAMA)

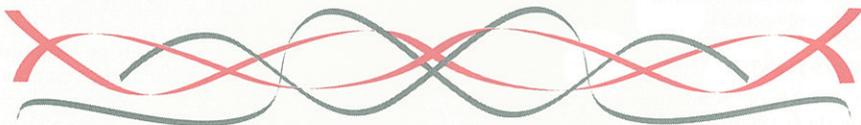
Le Conseil d'Etat a revu les limites de revenus et de fortune déterminant le cercle des assurés dits «dans une situation très aisée», comme suit:

1. **Revenu annuel** (chiffre 25 de la dernière déclaration d'impôt):
 - a) personnes seules Dès Fr. 75 000.-
 - b) couples mariés ainsi que personnes seules avec un enfant mineur, en apprentissage ou aux études, dont elles assument l'entretien. Dès Fr. 150 000.-
 Cette limite est augmentée de Fr. 10 000.- par enfant mineur, en apprentissage ou aux études dont l'assuré assume l'entretien.
2. **Fortune** (chiffre 44 de la dernière déclaration d'impôt):
au revenu net des assurés doit être ajouté, le cas échéant, 1,5% de la part de fortune qui dépasse Fr. 400 000.-.

Pour mémoire, seuls ces assurés sont exclus de la protection tarifaire prévue dans la convention ambulatoire FVCM-SVM. Le *Tarif d'Usage privé* de la SVM peut, dans ce cas, être utilisé.

Pour être en mesure d'appliquer cette clause, le médecin doit vérifier la situation fiscale du patient auprès de la Commission des impôts du domicile de ce dernier. Cette demande doit être faite par écrit.

Le Conseil d'Etat a pris l'arrêté précité dans sa séance du 28 septembre. Il est paru dans la *Feuille des Avis officiels* du 7 octobre, date correspondant à son entrée en vigueur.



Jeudi de la Vaudoise

du 23 février 1995

Auditoire César-Roux, CHUV, Lausanne

Modérateur: Dr Romain Mottet

- 9 h. Importance des plantes dans la thérapie médicamenteuse:
- différentes formes d'utilisation de plantes (tisanes, extraits, huiles essentielles, monosubstances purifiées, etc.);
 - rappel historique (découverte des anticoagulants, obtention de la progestérone et de la cortisone, etc.) *Professeur K. Hostettmann*
- 9 h. 45 Nouveaux médicaments à base de plantes. Taxol, artémisinine, ginkgo, millepertuis, etc. *Professeur K. Hostettmann*
- 10 h. 30 Pause
- 11 h. Dangers des plantes médicinales: réglisse, séneçon, plantes allergènes (arnica, primevères, ombellifères), etc. *Dr O. Potterat*
- 11 h. 45 La phytothérapie en 1995: effet de mode ou effet thérapeutique? *Dr J.-C. Castanier*
- 12 h. 30 Fin.

Nous remercions la Maison Glaxo qui sponsorise la pause-café.



Organe de la
Société vaudoise de médecine

Comité de la SVM

Dr Pierre Vallon, président
Dr Patrick Rosselet, vice-président
Dr Daniel Laufer
Dr Daniel Beck, trésorier
Dr Jean-Marc Mermoud
Dr Charles Racine
Professeur Alain Pécoud
Dr Alain Meyer
Dr Didier Morin

Secrétaire général

Daniel Petitmermet, lic. ès lettres

Société vaudoise de médecine

Route d'Oron 1, Case postale 76
1010 Lausanne 10
Tél. 021/652 99 12
(8 h. 30 - 12 heures) - (13 h. 30 - 17 h. 30)
CCP-Lausanne 10-1500-5
Fax 021/652 32 21

Fondation pour la garde médicale S.O.S. - Médecin de garde

Tél. 021/652 99 32, (24 heures sur 24)

Abonnements de déviation
et de télécommunications au service
des médecins de la région lausannoise

Administration et rédaction

Case postale 76, 1010 Lausanne 10

Régie des annonces

Suisse romande: Marcel Louviot
Editions de la Tour Lausanne SA
Case postale 880, 1001 Lausanne
Tél. 021/652 99 41 - Fax 021/652 73 23

Suisse allemande:
SUNERGIA (ETSA)
Mathieu Janin
Case postale 361, CH-9435 Heerbrugg
Tel. & Fax 071/72 57 66

Impression

Bron-Marendaz Imprimeurs SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021/652 99 44

Calendrier médical vaudois

Période du 19 décembre au 17 février 1995

LUNDI 19 DÉCEMBRE

12 h.: Colloque d'immunologie clinique et d'allergie. – Salle de séminaires 2, CHUV. – D^{rs} S. Miescher-Granger (Berne): «Recombinant antibodies – an alternative to monoclonals.»

14 h.-15 h.: Colloque du métabolisme phosphocalcique. – Salle 10-301, CHUV. – D^r M.-A. Krieg: «Ultrasons de l'os et données biochimiques chez des personnes âgées institutionnalisées.»

MARDI 20 DÉCEMBRE

12 h. 15: Séminaire de la Division de neuropathologie et de l'Institut de physiologie. – Petit auditoire de l'Ecole de médecine, Bugnon 9, Lausanne. – Professeur E. Giacobini (Springfield): «Cholinergic and monoaminergic basis of Alzheimer therapy.»

MERCREDI 21 DÉCEMBRE

11 h. 30-12 h. 30: Confrontations anatomo-cliniques du Département de médecine interne du CHUV et de l'Institut de pathologie. – Auditoire Yersin, CHUV. – D^{rs} A. Hadengue (Genève) et P. Grosjean: «Ascite rapidement progressive.»

MERCREDI 11 JANVIER

17 h. 15-19 h.: Séminaire interfacultaire d'éthique biomédicale. – Auditoire Ch. Olivier, CHUV. – Professeur P. Guex, M^{me} C. Dind, professeurs D. Piotet, D. Muller: «Euthanasie active.»

17 h. 30: Séminaire de neurosciences. – Auditoire Yersin, CHUV. – Professeur A. Basso (Milan): «La récupération du langage.»

JEUDI 12 JANVIER

11 h. 15: Colloque commun de microbiologie, maladies infectieuses et hygiène hospitalière. – Salle de séminaires 3, CHUV. – D^r M. Koot (Amsterdam): «Rôle of HIV-1 variants with different biological phenotypes in virus transmission and AIDS pathogenesis.»

12 h. 30: Séminaire des Instituts d'anatomie et de physiologie. – Petit auditoire de l'Ecole de médecine, Bugnon 9, Lausanne. – Professeur S. Zeki, FRS (Londres): «Parallelism in the primate visual system.»

13 h.: Colloque commun de microbiologie, maladies infectieuses et hygiène hospitalière. – Auditoire Mayor, CHUV. – D^r D. Richman (San Diego): «Perspectives for improved chemotherapy against HIV.»

14 h.: D^r D. Bolognesi (Boston): «Perspectives for successful vaccination against HIV.»

14 h. 15-15 h. 45: Conférence des Services universitaires de psychiatrie. – Auditoire des cliniques psychiatriques, site de Cery, bâtiment des admissions. – Professeur J. Guimon (Genève): «Travail groupal dans les institutions» (responsable: Professeur F. Ferrero).

17 h. 15-18 h.: Cours postgradué de la Clinique ophtalmologique. – Av. de France 15, Lausanne. – D^r A. Mermoud: «Le glaucome traumatique.»

VENDREDI 13 JANVIER

12 h. 15: Séminaire de l'Institut de physiologie. – Salle de séminaires de l'institut, Bugnon 7, Lausanne. – Professeur J. Requin (Marseille):

«Codage neuronal des règles d'association entre stimulus et réponse.»

LUNDI 16 JANVIER

12 h.: Colloque d'immunologie clinique et d'allergie. – Salle de séminaires 2, CHUV. – Professeur W. Pichler (Berne): «New concepts in drug allergy.»

MARDI 17 JANVIER

8 h. 15-9 h. 45: Conférences du Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et de la Division de pédopsychiatrie de l'Hôpital de l'enfance. – Auditoire P. Decker, Bugnon 19, Lausanne. – Professeur J. Manzano (Genève): «Clinique de la dépression chez l'enfant et l'adolescent.»

MERCREDI 18 JANVIER

17 h. 15-19 h.: Séminaire interfacultaire d'éthique biomédicale. – Amphithéâtre du bâtiment de biologie, Faculté des sciences, Dorigny. – Professeurs P. Aebischer, B. Desvergne, D. Piotet, D. Muller: «Soigner le système nerveux central: l'implantation de cellules animales.»

JEUDI 19 JANVIER

11 h. 30-12 h. 30: Séminaire du Laboratoire central et de la Division d'hématologie du DMI. – Salle de séminaires 2, CHUV. – D^r R. Baccala: «Sélection thymique des répertoires de cellules T chez l'homme.»

17 h. 15-18 h.: Cours postgradué de la Clinique ophtalmologique. – Av. de France 15, Lausanne. – D^r P. Othenin-Girard: «Chirurgie cornéenne phototherapeutique.»

18 h. 15: Colloque pluridisciplinaire de gastroentérologie CHUV/PMU et du Service de chirurgie générale. – Auditoire Tissot, CHUV. – «Hépatologie.»

VENDREDI 20 JANVIER

12 h. 15: Séminaire de l'Institut de physiologie. – Salle de séminaires de l'institut, Bugnon 7, Lausanne. – D^r M. Hajos (Oxford): «Electrophysiological characterization of serotonergic neurons located in the rat dorsal and median raphe nuclei.»

SAMEDI 21 JANVIER

8 h. 30: 9^{es} Entretiens de Beaulieu. – Hôtel du Rhône, Genève. – «La médecine: pour ou contre la santé?» – Renseignements et inscription: Symporg SA, tél. 022/786 37 44.

MARDI 24 JANVIER

12 h. 30: Colloque multidisciplinaire dermatologie, immunologie, néphrologie, rhumatologie. – Auditoire Yersin, CHUV. – «Présentation de cas par le Service de dermatologie.»

MERCREDI 25 JANVIER

12 h. 30-13 h. 30: Colloque du Département de médecine interne. – Auditoire Mayor, CHUV. – Professeur R. Darioli: «Les dyslipidémies mixtes, sacré facteur de risque athérogène.»

17 h. 15-19 h.: Séminaire interfacultaire d'éthique biomédicale. – Amphithéâtre du bâtiment de biologie, Faculté des sciences, Dorigny. – Professeurs D. Cherix, D. Piotet, D. Muller: «La protection des espèces a-t-elle un sens?»

18 h.: Colloque romand de radiologie. – Auditoire 3, CHUV. – D^r B. Duvoisin: «Imagerie des lésions tumorales et inflammatoires de l'orbite.»

JEUDI 26 JANVIER

13 h.: Colloque commun de microbiologie, maladies infectieuses et hygiène hospitalière. – Auditoire Mayor, CHUV. – D^r P. Cossard (Paris): «Listeria monocytogenes: entry and spread within cells and tissues.»

17 h. 15-18 h.: Cours postgradué de la Clinique ophtalmologique. – Av. de France 15, Lausanne. – Professeur M. Gonvers: «La phakoémulsification: indications, technique et matériel.»

MERCREDI 1^{ER} FÉVRIER

17 h. 30: Séminaire de neurosciences. – Auditoire Yersin, CHUV. – Professeur Jacques-Mallet (Paris): «Nouvelles approches de thérapie génique pour le système nerveux.»

JEUDI 2 FÉVRIER

11 h. 30-12 h. 30: Séminaire du Laboratoire central et de la Division d'hématologie du DMI. – Salle de séminaires 2, CHUV. – D^r T. Kovacsics: «Mécanismes d'activation plaquettaire.»

VENDREDI 3 FÉVRIER

12 h. 15: Séminaire de l'Institut de physiologie. – Salle de séminaires de l'institut, Bugnon 7, Lausanne. – D^r G. Vantini: «Nerve growth factor in the central nervous system: physiological role and pharmacological perspectives.»

LUNDI 6 FÉVRIER

8 h. 15: Leçon inaugurale du D^r S. Meyer, privat-docent. – Auditoire de la maternité, CHUV. – «Pathologie de la statique des organes pelviens – Incontinence urinaire.»

JEUDI 9 FÉVRIER

14 h. 15-15 h. 45: Conférence des Services universitaires de psychiatrie. – Auditoire des cliniques psychiatriques, site de Cery, bâtiment des admissions. – M^{me} D. Quinodoz (Genève): «Psychothérapie, psychanalyse et vieillissement» (responsable: Professeur J. Wertheimer).

JEUDI 16 FÉVRIER

11 h. 30-12 h. 30: Séminaire du Laboratoire central et de la Division d'hématologie du DMI. – Salle de séminaires 2, CHUV. – D^r G. Marbet, privat-docent (Bâle): «L'hirudine recombinée: premières applications cliniques.»

VENDREDI 17 FÉVRIER

12 h. 15: Séminaire de l'Institut de physiologie. – Salle de séminaires de l'institut, Bugnon 7, Lausanne. – D^r B. Poucet (Marseille): «Codage spatial et hippocampe: quelques effets des manipulations de l'environnement sur l'activité des cellules de lieu.»

Délai pour vos annonces, pour la période du 20 février au 24 mars 1995: lundi 6 février 1995. Merci d'avance de le respecter.

Dermatite séborrhéique

NOUVEAU

admis aux caisses-maladie

TRADEMARK
Nizoral

(kétoconazole)

**Shampooing
Crème**

Rémission rapide du prurit, de la
desquamation et de l'inflammation

GIULIANI

POUR LA GASTROENTEROLOGIE

Mésalazine
ASACOL® 800 mg

NOUVEAU



I.B.D.
COLITE ULCEREUSE,
RECTITE, ANITE,
INFLAMMATION
HEMORROIDALES

Seulement
1 comprimé
3 fois par jour

ADMIS PAR LES
CAISSES MALADIES

ASACOL ARRIVE AU
JUSTE ENDROIT

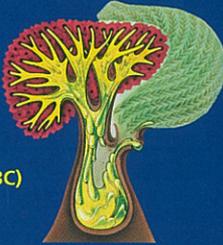


LA SOLUTION

Bile
Foie
Transaminases

Acide ursodésoxycholique
De-ursil®

Dyspepsie biliaire
Gastrite de reflux
Calculus biliaires
Cholestase
intra-hépatique (PBC)



Solution orale,
avec un goût agréable,
pour un lavage complet
et rapide de l'intestin
et contre la constipation



Isocolan



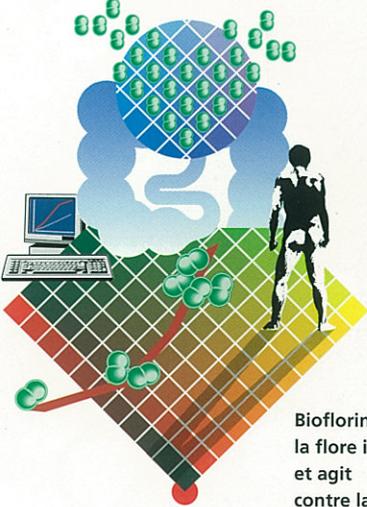
Solution d'électrolyte-polyéthylenglycol

La solution
douce de la
constipation
aiguë

Entérocoques vivants, souche SF68

Bioflorin®

Le concept biologique contre la diarrhée



Bioflorin normalise
la flore intestinale
et agit
contre la diarrhée

In vivo

GIULIANI

Giuliani SA
6976 Castagnola-Lugano
Tel. 091 518112